

**3 mars 1921**

**Cour d'assises de Dinant**

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant les assises : Lardot, père et fils, de Focant ; Rosman, de Pondrôme ; Rolin, de Naomé, et Guérisse, de Herock-Ciergnon.

Ces individus qui sont accusés d'avoir vendu du bétail aux Allemands, comparaitront probablement à la prochaine session qui s'ouvrira le 15 mars.

Un sieur Clarinval, de Bièvre, poursuivi dans cette même affaire, bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.